



DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024

Aff. N°06/2024

4 FONCTION PUBLIQUE

Objet : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Carole CORNILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant le changement de filière professionnelle d'un agent ;

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 1^{er} mars 2024 :

GRADE(S)	CATEGORIE	Suppression Création	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	-1	13	12	TC
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	+1	10	11	TC



DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TETEGHEM-COUDEKERQUE-VILLAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2024

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé
qui prendra effet à compter du 1er mars 2024

VOTE :	30 POUR	0 CONTRE	0 ABSTENTION
---------------	----------------	-----------------	---------------------

"Rendu exécutoire du fait de la
publication en Mairie le.....
et du fait de la transmission en
S/Préfecture le.....".

Le Maire,

Michel PESCH

